
CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME KENDYZ ET DE PRESTATIONS -ORGANISATEURS

1. DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1.1 KATELL EVENT (ci-après « **KATELL EVENT** »), propose une plateforme dénommée « **KENDYZ** » (ci-après la « **Plateforme** ») qui permet aux sociétés, entreprises, associations et collectivités, (ci-après les « **Organisateurs** ») de gérer les événements qu'elles organisent (ci-après les « **Evènements** »), de choisir des prestataires événementiels référencés sur la Plateforme (ci-après les « **Prestataires** »), de leur commander des services (ci-après les « **Services** ») et de contractualiser avec ces derniers. La Plateforme est proposée en mode « Software as a Service (SaaS) ».

1.2 Les présentes conditions générales d'utilisation et de prestations Organisateurs (les « **CGU Organisateurs**») s'appliquent dans leur intégralité et constituent les conditions essentielles et déterminantes de toute offre et de toute souscription aux Prestations proposées sur la Plateforme, et à l'exécution de prestations (mise en relation avec des Prestataires, mise à disposition d'une Base de données de Prestataires, etc.) (ci-après les « **Prestations** ») proposées par la société KATELL EVENT à l'Organisateur, dans le cadre du contrat (ci-après le « **Contrat** »).

1.3 L'Organisateur a pris connaissance des caractéristiques de la Plateforme et du contenu des Prestations, et s'est assurée par lui-même de leur adéquation avec ses besoins et son infrastructure informatique.

1.4 Si l'une des clauses du Contrat se trouvait nulle ou annulée, pour quelque raison que ce soit, les autres clauses du Contrat continueront de s'appliquer et les Parties s'engageraient à négocier, de bonne foi, pour remplacer ou modifier la clause annulée. Le fait pour la société KATELL EVENT de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque clause du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement du Contrat ni de ladite clause.

1.5 Les CGU Organisateurs applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription du Prestataire sur la Plateforme. KATELL EVENT se réserve le droit de modifier les CGU Organisateurs à tout moment après information préalable du Prestataire, deux (2) mois avant l'application des nouvelles CGU. KATELL EVENT se réserve le droit d'apporter toute modification à la Plateforme, après information préalable de l'Organisateur, deux (2) mois avant la date d'application des modifications, sans que l'Organisateur ne puisse se prévaloir d'un quelconque droit à indemnisation.

2. CREATION D'UN COMPTE ORGANISATEUR

2.1 L'inscription de l'Organisateur sur la Plateforme est gratuite et nécessite la création d'un compte Organisateur. Pour cela, le représentant légal de l'Organisateur (ci-après le « **Référent** ») est invité à se créer un compte lors de sa première connexion sur la Plateforme et à renseigner les champs du formulaire de compte du Référent puis les informations relatives à l'Organisateur, personne morale (numéro SIRET, siège social, ...) et choisir un mot de passe comprenant *a minima* 8 caractères alphanumériques.

2.2 Afin de valider son inscription, l'Organisateur doit prendre connaissance et accepter les présentes CGU Organisateurs ainsi que la politique de confidentialité de KATELL EVENT, puis cliquer sur « **S'inscrire** ».

2.3 L'Organisateur reçoit un email lui confirmant la bonne réception de sa demande de création de compte. Après validation par KATELL EVENT, l'Organisateur reçoit ensuite un nouvel email l'informant de l'activation de son compte. KATELL EVENT se réserve la possibilité de refuser la demande de création d'un compte d'un Organisateur ne respectant pas les présentes CGU Organisateurs ou en cas d'informations erronées, incomplètes ou non mises à jour.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

3. UTILISATION DE LA PLATEFORME ET COMMANDE DE SERVICES AUPRES DU PRESTATAIRE

3.1 A compter de l'email de confirmation de souscription de la Plateforme, le Référent peut souscrire à la Prestation « Accès à la base de données de KATELL EVENT » (ci-après la « **Base de Données** ») ou souscrire à une Prestation d'accompagnement de KATELL EVENT aux fins d'organiser un Evènement via la Plateforme.

3.2 Lorsque l'Organisateur choisit la Prestation d'accès à la Base de Données, l'Organisateur doit indiquer ses critères de recherches de Prestataires (à savoir la catégorie de Prestataires concernés et le lieu géographique des Prestataires concernés). Pour consulter la Base de Données (selon ses critères de recherche), l'Organisateur doit payer la Prestation d'accès à la Base de Données via le module de paiement disponible sur la Plateforme. Dès la réception du paiement de la Prestation, l'Organisateur reçoit un email de confirmation de souscription de la Prestation et peut consulter la Base de Données concernée et entrer en contact avec les Prestataires de son choix référencés dans la Base de Données concernée.

3.3 Lorsque l'Organisateur souscrit à une Prestation d'accompagnement à l'organisation d'Evènement, le prix et les modalités d'exécution de la Prestation par KATELL EVENT sont indiqués sur la Plateforme et sont payables lors de la souscription de la Prestation.

3.4 Une fois l'activation de l'accès à la Base de Données confirmée, le Référent peut créer un Evènement et le valider en cliquant sur « Créer », y affecter les Prestataires de son choix, les collaborateurs participant à l'organisation de l'Evènement concerné de son choix (ci-après les « **Collaborateurs** »).

3.5 Les Collaborateurs reçoivent un email les invitant à accéder à la Plateforme pour participer à l'organisation de l'Evènement et comprenant un mot de passe provisoire. Lors de leur première connexion sur la Plateforme, les Collaborateurs sont invités à prendre connaissance des CGU Organisateur et de la politique de confidentialité de KATELL EVENT et à les accepter.

4. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

4.1 Publication des Données par l'Organisateur

L'Organisateur est seul responsable des informations (ci-après les « **Données** ») publiées sur la Plateforme. L'Organisateur s'engage à respecter les conditions de publication des Données mentionnées ci-après.

Est notamment interdite la diffusion sur la Plateforme, de contenus ayant un caractère obscène, politique, raciste, religieux, discriminatoire, diffamatoire, dénigrant, incitant à la haine, ainsi que de toute contribution portant atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité, et notamment :

- Toute contribution reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur notamment) ;
- Toute contribution portant atteinte au droit à l'image et/ou au droit au respect de la vie privée d'un tiers ;
- Toute contribution portant atteinte à la protection des Données personnelles d'un tiers ;
- Toute contribution dénigrant à l'égard de tiers, d'autres utilisateurs ou de la société KATELL EVENT.

En cas de diffusion par l'Organisateur de contenus portant atteinte aux droits des tiers ou d'autres utilisateurs de la Plateforme, la société KATELL EVENT se réserve le droit de poursuivre pénalement et/ou civilement l'Organisateur ayant diffusé de tels contenus.

En conséquence, l'Organisateur garantit la société KATELL EVENT contre toute réclamation, d'un tiers de toute nature, en cas de non-respect de ses propres obligations au titre du Contrat.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

L'Organisateur s'engage ainsi à garantir la société KATELL EVENT de toutes les condamnations (civiles, administratives ou pénales) qui seraient prononcées à son encontre dans le cadre d'actions judiciaires ou de contrôles d'une autorité administrative, ayant pour cause ou pour objet toutes actions relatives aux obligations qui lui incombent au titre du Contrat, incluant notamment les frais d'avocat et d'expertise, et les frais et pertes qui pourraient en résulter pour la société KATELL EVENT (notamment en terme de retombées économiques, en raison du préjudice d'image subi).

En cas de non-respect de ces dispositions par l'Organisateur, la société KATELL EVENT se réserve la possibilité de désactiver temporairement ou définitivement son compte.

4.2 Qualité d'hébergeur de la société KATELL EVENT

KATELL EVENT intervient en qualité d'hébergeur des contenus publiés par l'Organisateur sur la Plateforme et ne conserve qu'un rôle purement technique de mise à disposition de la Plateforme, au sens de la Loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'Économie Numérique (dite loi « LCEN »), et ne pourra voir sa responsabilité engagée, sauf dans l'hypothèse où la société KATELL EVENT aurait expressément refusé de retirer un contenu illicite, porté à sa connaissance par une notification écrite dans les conditions prévus à l'article 6, I, 5° de la LCEN.

Notamment, le fait que la société KATELL EVENT ne supprime pas un contenu signalé, par un utilisateur ou par un tiers, ne saurait s'analyser en un accord de la société KATELL EVENT sur son contenu.

KATELL EVENT se réserve le droit, sans avoir à justifier sa décision, de supprimer de la Plateforme tout contenu qui ne respecterait pas les règles de publication prévues au présent article.

KATELL EVENT pourra, à sa discrétion et dans la mesure du possible, prendre amiablement contact avec l'utilisateur ayant publié le contenu ou étant concerné par ce qui a été supprimé, afin de lui en exposer la raison.

5. PRIX ET PAIEMENT DES PRESTATIONS

5.1 En contrepartie de la mise à disposition de la Base de Données, l'Organisateur versera à KATELL EVENT une redevance unique à la date de souscription de la Prestation sur la Plateforme. Le montant de la redevance d'accès à la Base de Données est mentionné sur la Plateforme au moment de la souscription par l'Organisateur.

5.2 En contrepartie de la souscription de Prestations sur la Plateforme, l'Organisateur versera à KATELL EVENT le montant des Prestations figurant sur la Plateforme lors de la souscription des Prestations concernées par l'Organisateur.

5.3 En cas d'incident de paiement, tel qu'un retard de paiement, un rejet de prélèvement ou un paiement partiel, la société KATELL EVENT se réserve la faculté de suspendre l'accès du Prestataire à la Plateforme, dans les conditions prévues à l'article 8 des CGU Organisateur, jusqu'au paiement des sommes dues.

Tout incident de paiement entraînera, en outre, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 euros, au titre des frais de recouvrement, la déchéance du terme de l'ensemble des dettes du Prestataire à l'égard la société KATELL EVENT, la suspension de l'accès à la Plateforme et le paiement de pénalités de retard non libératoires, au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire que la société KATELL EVENT pourrait réclamer sur justificatifs.

Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation, d'une réduction (par application de pénalités par exemple) ou d'un refus à l'initiative du Prestataire, notamment en cas d'allégation de non-conformité ou de mauvaise exécution, sans l'accord préalable et écrit de la société KATELL EVENT, et sans que la société KATELL EVENT ait été en mesure de contrôler la réalité du grief allégué.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

6. CHOIX D'UN PRESTATAIRE ET ORGANISATION DES SERVICES RENDUS PAR LE PRESTATAIRE

6.1 Le Prestataire affecté à un Evènement validé sur la Plateforme, reçoit une notification par email l'informant de la demande de Services formulée par un Organisateur. Le Prestataire est invité à se créer un compte s'il n'en dispose pas.

6.2 Le Prestataire et l'Organisateur peuvent conclure un contrat de prestation via la Plateforme. La Plateforme leur propose un modèle de contrat que le Prestataire et l'Organisateur sont invités à relire et à compléter selon leurs besoins avant signature.

6.3 Dès la fin des Services rendus par le Prestataire à l'Organisateur, l'Organisateur est invité à régler le Prestataire via le module de paiement disponible sur la Plateforme.

6.4 L'Organisateur s'engage à exécuter le contrat avec le Prestataire de bonne fin et à régler les Services dans le délai convenu avec le Prestataire.

7. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

7.1 Publication des Données par l'Organisateur

L'Organisateur est seul responsable des informations (ci-après les « **Données** ») publiées sur la Plateforme. L'Organisateur s'engage à respecter les conditions de publication des Données mentionnées ci-après. Dans l'hypothèse où l'Organisateur permettrait aux Collaborateurs de publier des Données sur la Plateforme, il se porte-fort du respect par les Collaborateurs des conditions de publication mentionnées ci-après.

Est notamment interdite la diffusion sur la Plateforme, de contenus ayant un caractère obscène, politique, raciste, religieux, discriminatoire, diffamatoire, dénigrant, incitant à la haine, ainsi que de toute contribution portant atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité, et notamment :

- Toute contribution reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur notamment) ;
- Toute contribution portant atteinte au droit à l'image et/ou au droit au respect de la vie privée d'un tiers ;
- Toute contribution portant atteinte à la protection des Données personnelles d'un tiers ;
- Toute contribution dénigrant à l'égard de tiers, d'autres utilisateurs ou de la société KATELL EVENT.

En cas de diffusion par l'Organisateur ou les Collaborateurs de contenus portant atteinte aux droits des tiers ou d'autres utilisateurs de la Plateforme, la société KATELL EVENT se réserve le droit de poursuivre pénalement et/ou civilement l'Organisateur ou le Collaborateur ayant diffusé de tels contenus.

En conséquence, l'Organisateur garantit la société KATELL EVENT contre toute réclamation, d'un tiers de toute nature, en cas de non-respect de ses propres obligations au titre du Contrat.

L'Organisateur s'engage ainsi à garantir la société KATELL EVENT de toutes les condamnations (civiles, administratives ou pénales) qui seraient prononcées à son encontre dans le cadre d'actions judiciaires ou de contrôles d'une autorité administrative, ayant pour cause ou pour objet toutes actions relatives aux obligations qui lui incombent au titre du Contrat, incluant notamment les frais d'avocat et d'expertise, et les frais et pertes qui pourraient en résulter pour la société KATELL EVENT (notamment en terme de retombées économiques, en raison du préjudice d'image subi).

En cas de non-respect de ces dispositions par l'Organisateur, le Référent ou par un Collaborateur, la société KATELL EVENT se réserve la possibilité de désactiver temporairement ou définitivement son compte.

7.2 Qualité d'hébergeur des Données de la société KATELL EVENT

KATELL EVENT intervient en qualité d'hébergeur des Données publiées par l'Organisateur ou par les Collaborateurs sur la Plateforme et ne conserve qu'un rôle purement technique de mise à disposition de la Plateforme, au sens de la Loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'Économie Numérique (dite loi « LCEN »), et ne pourra voir sa responsabilité engagée, sauf dans l'hypothèse où la société KATELL EVENT aurait expressément refusé de retirer un contenu illicite, porté à sa connaissance par une notification écrite dans les conditions prévus à l'article 6, I, 5° de la LCEN.

Notamment, le fait que la société KATELL EVENT ne supprime pas un contenu signalé, par un utilisateur ou par un tiers, ne saurait s'analyser en un accord de la société KATELL EVENT sur son contenu.

KATELL EVENT se réserve le droit, sans avoir à justifier sa décision, de supprimer de la Plateforme toute Donnée qui ne respecterait pas les règles de publication prévues au présent article.

KATELL EVENT pourra, à sa discrétion et dans la mesure du possible, prendre amiablement contact avec l'Utilisateur ayant publié le contenu ou étant concerné par ce qui a été supprimé, afin de lui en exposer la raison.

8. SUSPENSION DE L'ACCES A LA PLATEFORME ET DES PRESTATIONS

Sans préjudice de tous autres droits de la société KATELL EVENT et notamment celui d'obtenir des dommages-intérêts, la société KATELL EVENT se réserve le droit de suspendre, à sa seule discrétion, sans délai ni préavis, l'accès à la Plateforme et les Prestations dans les hypothèses suivantes :

- En cas de retard de paiement, et ce, jusqu'à réception du paiement des sommes dues ;
- L'Organisateur ne respecte pas les conditions d'utilisation et obligations définies aux présentes CGU Organisateurs.

La suspension de l'accès à la Plateforme sera notifiée à l'Organisateur par simple courriel. La suspension de l'accès ne signifie pas la suspension du Contrat. L'Organisateur reste redevable des sommes prévues au Contrat.

En cas de suspension prolongée, de faute avérée ou de suspensions répétitives, la société KATELL EVENT se réserve le droit de résilier le Contrat avec l'Organisateur par courrier recommandé sans que l'Organisateur ne puisse exiger une quelconque réparation au titre des préjudices.

9. DUREE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

9.1 Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée. Le Contrat entre les parties pourra être résilié de plein droit, sans indemnité, par chacune des parties, en cas de :

- Suppression de son compte par l'Organisateur sur la Plateforme ;
- Manquement par l'autre partie, à l'une de ses obligations au titre du contrat si la Partie défaillante n'a pas remédié au manquement, dans un délai de 30 jours calendaires, à compter de la mise en demeure adressée par la partie à l'initiative de la résiliation, par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- Sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, et plus généralement de conclusion de tout plan amiable ou judiciaire avec les créanciers de l'autre Partie, de cessation d'activité, dissolution ou liquidation amiable de l'autre Partie ;
- Force majeure, dans les conditions de l'article 10.

9.2 A la cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit :

- L'ensemble des droits et obligations des Parties s'éteindront de plein droit. Les dispositions des articles 10 à 14 des CGU Organisateur survivront après la fin du contrat pour quelque cause que ce soit ;
- L'Organisateur s'engage à verser à la société KATELL EVENT toute somme qu'il resterait à lui devoir;
- L'Organisateur est informé que son compte sur la Plateforme ne lui sera plus accessible.

De manière générale, l'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées, jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

10. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ KATELL EVENT ET DE L'ORGANISATEUR

10.1 Obligations et responsabilité de la société KATELL EVENT

KATELL EVENT n'est tenue qu'à une obligation de moyens dans l'exécution des services proposés sur la Plateforme.

KATELL EVENT prendra toutes les précautions d'usage compte tenu, notamment de l'activité de l'Organisateur basée sur un savoir-faire spécifique, la gestion de nombreuses informations et données confidentielles pour assurer la protection et la sécurité des données, conformément aux dispositions du présent Contrat et des règles de l'art.

KATELL EVENT s'engage ainsi à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès et l'utilisation de la Plateforme, et est libre de choisir la forme et les moyens techniques les plus appropriés pour mettre à la disposition de l'Organisateur, l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme et l'accès du Référent et des Collaborateurs aux données de l'Organisateur.

KATELL EVENT ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution de l'une quelconque de ses obligations, notamment d'un retard ou d'un défaut d'exécution des Prestations, en cas de force majeure s'entendant de tout événement tel que, notamment, lock-out, grève, explosions, émeutes, blocus, piraterie, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, autre catastrophe naturelle, interruption totale ou partielle des réseaux de télécommunication, force majeure des fournisseurs ou sous-traitants, ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total, pour la société KATELL EVENT ou ses fournisseurs.

KATELL EVENT informera l'Organisateur sous 8 jours, en cas de survenance de l'un des événements ci-dessus énumérés. En cas de prolongation de l'évènement ou de ses conséquences pendant plus de 2 mois, les Prestations en cours pourront être annulées par courrier recommandé avec avis de réception, sans dommages-intérêts, pénalités, ou tout autre dédommagement ou participation au préjudice supporté par la société KATELL EVENT, ou par l'Organisateur à cause de la force majeure, la partie de la Prestation déjà exécutée ne pouvant être résolue et sera payable au *pro rata temporis*.

KATELL EVENT ne pourra être tenue responsable des intrusions extérieures, de la présence de virus informatiques dans le système informatique de l'Organisateur, des éventuelles conséquences d'une altération, totale ou partielle, du fonctionnement de la Plateforme ayant pour origine une mauvaise utilisation de la Plateforme par l'Organisateur ou par le Référent et/ou les Collaborateurs, du non-fonctionnement ou des lenteurs du réseau de télécommunication de l'Organisateur, étant précisé qu'il appartient à l'Organisateur de veiller à bien se déconnecter de son espace client, à l'issue de sa session de connexion ou de consultation de la Plateforme.

La société KATELL EVENT n'est pas partie au contrat entre l'Organisateur et le Prestataire et ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'inexécution ou d'exécution non-conforme du contrat de Services conclu entre l'Organisateur et le Prestataire.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

La responsabilité de la société KATELL EVENT est exclue pour tout défaut ou toute inexécution ne résultant pas de son fait, et notamment en cas d'inexécution de ses obligations par l'Organisateur ou de création de contenus illicites par l'Organisateur ou enfreignant les droits d'un tiers. En toute hypothèse, la responsabilité de la société KATELL EVENT exclut notamment tout dommage indirect, consécutif ou immatériel, et incluant notamment tout gain manqué, perte, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, perte de chance, et est, en tout état de cause, limitée au montant d'ores et déjà réglé par l'Organisateur, au titre de l'année contractuelle en cours.

10.2 Obligations et responsabilité de l'Organisateur

L'utilisation de la Plateforme suppose de disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone compatible, et disposant d'un système d'exploitation régulièrement mis à jour. La Plateforme fonctionne de manière optimisée avec Google Chrome. L'Organisateur est seule responsable de la mise à jour régulière du système d'exploitation de son matériel informatique et la société KATELL EVENT ne saurait être tenue responsable en cas de difficultés d'accès à la Plateforme, liées au matériel utilisé par l'Organisateur ou par les Collaborateurs.

Sauf preuve contraire rapportée par l'Organisateur, toute connexion à la Plateforme sera réputée avoir été effectuée par l'Organisateur ou par les Collaborateurs. Toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de son adresse de courrier électronique, ou de son mot de passe, ou de ceux des Utilisateurs et leurs conséquences relèveront de la seule responsabilité de l'Organisateur.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 Périmètre des droits concédés à l'Organisateur

Sous réserve du parfait respect des présentes CGU Organisateurs et en contrepartie du paiement du prix des Prestations la société KATELL EVENT concède à l'Organisateur, pendant toute la durée du Contrat, un droit personnel, non-exclusif, non-transférable, non-cessible et révocable d'utilisation de la Plateforme, pour le monde entier, étant entendu que ce droit est également concédé au Référent et aux Collaborateurs dans les conditions visées aux CGU Organisateurs.

Le Contrat ne confère à l'Organisateur, au Référent et aux Collaborateurs aucun titre ou aucun autre droit de propriété intellectuelle sur la Plateforme et/ou sur la Base de Données que ceux listés au Contrat.

L'Organisateur a interdiction de copier, rétro-concevoir, modifier (notamment en décompilant), d'altérer, adapter (notamment en traduisant), arranger, et plus généralement de modifier tout ou partie de la Plateforme et de ses éléments constitutifs (arborescence, base de données, ...). Il ne pourra pas non plus reproduire de façon, permanente ou provisoire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, la Plateforme.

12.2 Propriété de l'Organisateur

Les informations communiquées par l'Organisateur, les Données, les méthodes, le savoir-faire et plus généralement, tous droits sur les marques, logos, modèles, dessins, procédés de l'Organisateur, demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur.

KATELL EVENT ne peut exercer aucun droit sur les informations qui précèdent sans l'accord préalable et écrit de l'Organisateur et s'engage en conséquence à ne pas les publier, reproduire, traduire, adapter ou utiliser pour quelque cause que ce soit, sous réserve des dispositions de l'article 16.

12. CONFIDENTIALITE

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

KATELL EVENT s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des informations et Données de l'Organisateur publiées sur la Plateforme, ou dont la société KATELL EVENT aurait eu connaissance lors de l'exécution des Prestations.

Sont notamment réputées strictement confidentielles, les informations nominatives et qualitatives sur le réseau de l'Organisateur, les informations financières, techniques et commerciales, ainsi que les informations spécifiques sur le savoir-faire, la technique, les méthodes et procédés contenus dans les Données, dont la société KATELL EVENT aura eu connaissance à l'occasion de l'Abonnement et de l'utilisation de la Plateforme par l'Organisateur.

En conséquence, la société KATELL EVENT s'interdit toute communication à un tiers non autorisé, desdites informations confidentielles.

KATELL EVENT s'engage à empêcher par tout moyen leur reproduction, leur diffusion ou leur utilisation et s'engage à prendre toute mesure appropriée à cette fin. KATELL EVENT déclare qu'elle dispose de tous les moyens techniques et qu'elle prendra toutes précautions utiles pour préserver leur sécurité et pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés, y aient accès.

KATELL EVENT prendra vis-à-vis de son personnel, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité, le secret et la confidentialité de toutes les informations confidentielles.

Les obligations du présent article ne s'appliquent pas :

- Aux informations qui sont ou deviendront du domaine public, soit parce qu'elles y étaient avant leur divulgation, soit parce qu'elles y tombent postérieurement à leur divulgation, soit parce qu'elles sont rendues publiques par l'Organisateur ;
- Aux informations divulguées ou exploitées par l'une des Parties, sans violation de la présente clause.

13. **DONNÉES PERSONNELLES**

Les Parties s'engagent à traiter les Données à caractère personnel, conformément à la réglementation applicable à la protection des Données personnelles, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, entré en vigueur le 25 mai 2018 (le "RGPD"). Elles s'engagent à respecter l'ensemble des obligations qui leur incombent respectivement en leur qualité de responsables de traitement.

Aux fins de conclusion, de gestion et d'exécution de l'Abonnement et de suivi de la relation contractuelle, chaque Partie traite les Données personnelles de ses interlocuteurs, personnes physiques, salariés ou dirigeants de l'autre Partie (en ce compris les formateurs) (ci-après les « **Interlocuteurs** »). Le traitement des Données personnelles (telles que noms, prénoms, adresses email de contact) de ces Interlocuteurs est nécessaire à chacune des Parties pour l'exécution du Contrat, la facturation et le renouvellement ou la résiliation de l'Abonnement.

Aucun transfert de ces Données personnelles, hors Union Européenne, ne sera effectué par les Parties.

Les Données des Interlocuteurs d'une Partie pourront être communiquées par l'autre Partie à une autorité administrative en cas de contrôle (DGCCRF, CNIL, administration fiscale, ...), à une administration ou une juridiction en cas de décision administrative ou judiciaire, ou à un conseil dans le cadre d'un litige relatif à l'exécution du présent Contrat. La Partie divulgatrice en informera immédiatement l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage à conserver les Données personnelles des Interlocuteurs de l'autre Partie, pendant la durée de l'Abonnement et pendant une durée maximale de 3 années, à compter de la fin de l'Abonnement.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

Chaque Partie s'engage à informer l'autre Partie de toute mise à jour relative aux Données personnelles de ses Interlocuteurs concernés. Chaque Partie est responsable de l'information de ses Interlocuteurs du traitement de leurs Données personnelles par l'autre Partie.

Les Interlocuteurs de chaque Partie disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses Données, ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement des Données les concernant. Ils peuvent adresser leur demande accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité auprès du référent ou du délégué à la protection des Données de l'autre Partie, tels qu'indiqués ci-dessous :

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs Données personnelles que la société KATELL EVENT réalise auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) <https://www.cnil.fr>.

Toute personne dont les Données personnelles sont collectées peut définir des directives, générales ou particulières, relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données personnelles après son décès.

14. CESSION

L'Abonnement est conclu *intuitu personae* par la société KATELL EVENT, et ne pourra être cédé ou transféré de quelque manière que ce soit à un tiers, sans l'accord préalable et écrit de TGS FRANCE.

15. RÉFÉRENCE COMMERCIALE

KATELL EVENT est expressément autorisée à utiliser le nom de l'Organisateur, ou tout autre signe distinctif lui appartenant à titre de référence commerciale, notamment dans des présentations commerciales, à destination de prospects ou de clients, dans des communiqués de presse indiquant les références commerciales, sur son site internet (ou celui du groupe TGS France), sur ses pages entreprises des réseaux sociaux ou dans le cadre de la publication de témoignages.

16. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent Contrat et, de manière générale, les relations commerciales entre les Parties sont régies par le droit français. A défaut de résolution amiable du litige, tout litige relatif au Contrat, aux CGU Organisateur ou à l'Abonnement et aux relations entre la société KATELL EVENT et l'Organisateur, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions compétentes de Rennes, y compris en cas de référé, d'ordonnance sur requête, de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com